

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 DECEMBRE 2014 ORDRE DU JOUR

DIRECTION GENERALE

1. **CONSEIL MUNICIPAL – Installation de monsieur Nicolas VIELLET**
2. **CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2014 – Approbation du procès verbal**
3. **CAC – RAPPORT D’ACTIVITE 2013 – Approbation**

DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS

4. **ASSOCIATION « ECHANGES FRANCO ALLEMANDS » – Demande d’acompte sur la subvention 2015**
5. **BUDGET PRIMITIF 2014 – Décision modificative n°2**
6. **BUDGET PRIMITIF 2015 – Versement d’acomptes sur subventions aux associations**
7. **BUDGET PRIMITIF 2015 – Autorisation d’ouverture de crédits d’investissement avant le vote du budget**
8. **ADMISSION EN NON VALEUR**
9. **REGIE COMMUNALE DU CABLE ET D’ELECTRICITE DE MONTATAIRE – Approbation des comptes financiers – année 2013**
10. **REGIE COMMUNALE DU CABLE ET D’ELECTRICITE DE MONTATAIRE – Rapport annuel d’activités – exercice 2013**

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

11. **SERVICES DE TELECOMMUNICATION FIXES ET MOBILES – Appel d’offres**
12. **ENTRETIEN ET TRAVAUX NEUFS DES BATIMENTS COMMUNAUX – Appel d’Offres**
13. **PROJET « GARE, CŒUR D’AGGLO » - CONCERTATION PUBLIQUE - Modalités**

DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DE LA CITOYENNETE

14. **POLITIQUE DE LA VILLE- CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE DE L’AGGLOMERATION CREILLOISE - Proposition du programme d’actions 2015**
15. **DOTATION DE DEVELOPPEMENT URBAIN 2014 – Tableau des demandes de financement**

DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE L’EDUCATION ET DE LA CULTURE

16. **CULTURE – LA FAIENCERIE – Avenant 2014 à la convention**

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

17. **CHARGE DE MISSION PREVENTION/CITOYENNETE/MEDIATION – Evolution des missions**

DIRECTION GENERALE

18. DECISIONS DU MAIRE – Article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales –
Compte rendu

--*

L'an Deux Mil Quatorze, le lundi 15 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 9 décembre Deux Mil Quatorze, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – Mme BELFQUIH - M. CAPET – M. RAZACK – Mme BUZIN – M. BOYER - M. KORDJANI (à partir du point n°7) – M. D'INCA - Mme LESCAUX - M. RUFFAULT - Mme BLANQUET – M. MERCIER – Mme SAUVAGE – Mme KHACHAB – M. BELOUAHCHI – M. TUIL - Mme LOBGEOS – M. CANONNE – Mme TOURE – M. TOUBACHE – M. GAMBIER (à partir du point n°3) – M. VIELLET – M. LABET - Mme NIDALHA – M. GODARD.

ETAIENT REPRESENTEES : Mme DUTRIAUX représentée par M. Mercier - Mme REZZOUG représentée par Mme Lobgeois – Mme SALOMON représentée par Mme Blanquet - Mme DAILLY représentée par M. D'INCA.

EXCUSES : Mme BOUKALLIT – M. BENOIST

ABSENTS : Mme SALMONA – M. HEURTEUR

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sarah KHACHAB

--*

1 – CONSEIL MUNICIPAL – Installation de monsieur Nicolas VIELLET

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Madame Nicole PUGET TARDIF a présenté sa démission de membre du conseil municipal par lettre en date du 27 octobre 2014.

Réceptionnée le 30 octobre 2014, la démission est devenue effective à cette même date.

Monsieur Nicolas VIELLET étant le suivant au titre du 4^{ème} candidat de la même liste a été informé par courrier en date du 31 octobre 2014 qu'il avait la qualité de conseiller municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Monsieur Nicolas VIELLET est déclaré installé au titre de conseiller municipal.

02 – CONSEIL MUNICIPAL – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2014

Le procès verbal du conseil municipal du 3 novembre 2014 est présenté aux membres du conseil municipal.

Le procès verbal est adopté avec 24 voix Pour – 2 Abstentions – 1 Contre

3- CAC – RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2013

Sur le rapport de Monsieur le maire, exposant :

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 et notamment son article 40,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-39, prévoyant que le Président d'un établissement public de coopération intercommunale présente au conseil communautaire le rapport d'activité de la communauté,

Vu le rapport d'activité annuel 2013 présenté par le Président de la Communauté de l'Agglomération Creilloise et soumis au conseil communautaire le 25 septembre 2014,

Considérant que ce rapport doit être présenté par Le Maire au Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Prend acte à l'unanimité de la présentation de ce rapport rendant compte de l'activité 2013 de la Communauté de l'Agglomération Creilloise.

4- ASSOCIATION « ECHANGES FRANCO ALLEMANDS » - Demande d'acompte sur la subvention 2015

Sur le rapport de monsieur Zinndine BELOUAHCHI, conseiller municipal délégué à la Vie Associative, exposant :

Que les subventions accordées aux associations et établissements publics locaux seront attribuées après le vote du Budget Primitif 2015,

Que l'activité de certaines associations et établissements publics locaux nécessite un fonds de trésorerie,

Vu la demande de l'association « Echanges franco allemands » en date du 21 novembre 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'attribuer, à l'association « Echanges Franco Allemands », un acompte sur leur subvention 2015 de **5.000 €** (cinq mille) euros.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2014 :

- Fonction 520 - Interventions sociales – services communs
- Chapitre 65 - Charges de gestion courante
- Article 6574 - Subvention de fonctionnement

5 - BUDGET PRIMITIF 2014 – décision modificative N° 2

Sur le rapport de Monsieur Azide RAZACK, Adjoint au Maire chargé de l'élaboration citoyenne du budget, finances et commission communale des impôts,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Considérant que le Budget Primitif 2014, voté le 24 février 2014, nécessite certains réajustements, tant en recettes qu'en dépenses,

Qu'il s'agit de procéder aux ouvertures de crédits suivants :

I – Section de Fonctionnement

A - Dépenses

- Réajustement de crédits concernant les dépenses de personnel,
- Avance sur la subvention 2015 à l'association « Echanges Franco-Allemands »

B – Recettes

- Capital décès versé par notre compagnie d'assurance
- Subventions versées par l'Etat concernant d'une part l'action sur la sécurité routière(2.168 €) et d'autre part l'organisation du forum pour l'emploi (3.000 €)
- Subventions versées par l'Etat concernant l'organisation des élections municipales et européennes

II – Section d'Investissement

A – Dépenses

- Réajustement des crédits pour l'acquisition de mobilier pour ouverture de classes
- Achat d'un appareil photo
- Changement d'imputation budgétaire concernant l'O.P.C.U. (mission d'Ordonnancement, Pilotage et de Coordination Urbaine exercée par la CAC pour le compte de ses communes membres dans le cadre du PRU) - (4^{ème} trimestre)

Ces diverses écritures nous amènent à :

- Diminuer l'autofinancement de 262 332,00
- Augmenter le montant de l'emprunt de 268 632,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide avec 24 voix Pour et 4 abstentions de procéder à la Décision Modificative suivante :

Code Service Opération	Chapitre	Fonction	Article	I - SECTION de FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
DRH2.0				DRH - Direction des ressources humaines		
	013	020	6419	Remboursement rémunération		20 000,00
	012	020	6488	Autres charges	20 000,00	
	012	110	6311	Versement de transport	150,00	
	012	110	6332	Cotisations versées au fnal	100,00	
	012	110	6336	Cotisations centre nation.et cdg fpt	500,00	
	012	110	64111	Personnel Titulaire Rémunération Pale	16 200,00	
	012	110	64112	NBI,suppl fam traitement indem résidence	600,00	
	012	110	64118	Personnel Titulaire Autres indemnités	3 500,00	
	012	110	64131	Rémunération Pale Personnel Non Titul	4 600,00	
	012	110	6451	Cotisations URSSAF	4 600,00	
	012	110	6453	Cotisations aux caisses de retraite	6 400,00	
	012	100	6454	Cotisations aux assédic	400,00	
	012	114	6331	Versement de transport	100,00	
	012	114	6332	Cotisations versées au fnal	50,00	
	012	114	6336	Cotisations centre nation.et cdg fpt	100,00	
	012	114	64111	Personnel Titulaire Rémunération Pale	20 000,00	
	012	114	64112	NBI,suppl fam traitement indem résidenc	1 000,00	
	012	114	64118	Personnel Titulaire Autres indemnités	6 500,00	
	012	114	64131	Rémunération Pale Personnel Non Titul	14 000,00	
	012	114	6451	Cotisations URSSAF	3 000,00	
	012	114	6453	Cotisations aux caisses de retraite	5 500,00	
	012	114	6454	Cotisations aux assédic	1 500,00	
	012	213	6453	Cotisations aux caisses de retraite	110 000,00	
	012	323	64111	Personnel Titulaire Rémunération Pale	4 500,00	
	012	323	64112	NBI,suppl fam traitement indem résidenc	1 000,00	
	012	323	64131	Rémunération Pale Personnel Non Titul	2 000,00	
	012	323	6451	Cotisations URSSAF	1 000,00	
	012	323	6453	Cotisations aux caisses de retraite	2 000,00	
	012	61	64111	Personnel Titulaire Rémunération Pale	20 000,00	
	012	813	64111	Personnel Titulaire Rémunération Pale	44 500,00	
DRH2.1				DRH - Apprentis et adultes relais		
	012	63	6331	Versement de transport	100,00	
	012	63	6332	Cotisations versées au fnal	150,00	
	012	63	6336	Cotisations centre nation.et cdg fpt	250,00	
	012	63	64168	Autres emplois d'insertion	14 600,00	
	012	63	6451	Cotisations URSSAF	4 800,00	
	012	63	6453	Cotisations aux caisses de retraite	600,00	
	012	63	6454	Cotisations assédic	1 000,00	
DRH2.12				DRH - TAP		
	012	213	6331	Versement de transport	100,00	
	012	213	6332	Cotisations versées au fnal	100,00	
	012	213	6336	Cotisations centre nation.et cdg fpt	100,00	
	012	213	64131	Rémunération Pale Personnel Non Titul	3 000,00	
	012	213	6451	Cotisations URSSAF	1 000,00	
	012	213	6453	Cotisations aux caissse de retraite	200,00	
	012	213	6454	Cotisations assédic	200,00	
DSP2.07				DLSEC - Subventions aux associations		
	67	025	6745	Subventions exceptionnelles	-3 250,00	
DSP2.26				DLSEC - Jumelage		
	67	04	6745	Subventions exceptionnelles	-1 750,00	
	65	04	6574	Subventions de fonctionnement	5 000,00	
DSF2.02				DCJ - Prévention médiation citoyenneté		
	74	110	74718	Participation Etat Autres		5 168,00
DSF2.04				DJC - Etat civil		
	74	022	74718	Participation Etat Autres		2 500,00
DSF2.09				DSF - Opérations non ventilables		
	022	01	022	Dépenses imprévues	-30 000,00	
				<i>S/Total Mouvements réels</i>	290 000,00	27 668,00
DSF2.09				DSF - Opérations non ventilables		
	023	01	023	Virement à la section d'investissement	-262 332,00	
				<i>S/Total Mouvements d'ordre</i>	-262 332,00	0,00
TOTAL Fonctionnement					27 668,00	27 668,00

Code Service Opération	Chapitre	Fonction	Article	I - SECTION d'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
9059				PRU - Traitement des voiries - Les Martinets -		
	9059	824	2315	Installation, matériel et outillage technique	-7 240,00	
DSF2.18				DSF - Subvention d'équipement		
	204	812	2041512	Subvention équipement (OPCU)	7 240,00	
DRP1.01				DRP - Service communication		
	212	023	2188	Matériel	3 300,00	
DSP1.15				DLSEC - Enseignement 1er degré		
	21	213	2184	Mobilier	3 000,00	
DSF1.09				DSF - Opérations non ventilables		
	16	01	1641	Emprunts en euros		268 632,00
				<i>S/Total Mouvements réels</i>	6 300,00	268 632,00
DSF1.09				DSF - Opérations non ventilables		
	021	01	021	Virement de la section de fonctionnement		-262 332,00
				<i>S/Total Mouvements d'ordre</i>	0,00	-262 332,00
TOTAL Investissement					6 300,00	6 300,00

6 - BUDGET PRIMITIF 2015 – Versement d'acomptes sur subventions aux associations et établissements publics locaux

Sur le rapport de monsieur Azide RAZACK, Adjoint au Maire, chargé de l'élaboration citoyenne du budget, finances et CCID, exposant :

Que les subventions accordées aux associations et établissements publics locaux seront attribuées après le vote du Budget Primitif 2015,

Que l'activité de certaines associations et établissements publics locaux nécessite un fonds de trésorerie,

Qu'il est nécessaire de verser un acompte à ces organismes sur leur subvention 2015, dont le montant sera examiné lors de la préparation du Budget Primitif 2015,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'attribuer, aux organismes ci-dessous, des acomptes sur la base des subventions inscrites au Budget Primitif 2014,

FONCTION	LIBELLE	MONTANT
311/6574	Association Municipale pour l'Enseignement et l'Education Musicale	79.000 €
520/657362	Centre Communal d'Action Sociale	43.000 €
422/6574	J.A.D.E	70.000 €
422/6574	JAD' INSERT	5.000 €

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2015.

7- BUDGET PRIMITIF 2015 – Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget 2015

Sur le rapport de monsieur Azide RAZACK, Adjoint au Maire, chargé de l'élaboration citoyenne du budget, finances et C.C.I.D., exposant :

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2014, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette communale,

Que ces crédits seront inscrits au Budget Primitif 2015, lors de son adoption par le Conseil Municipal,

Que le montant de cette autorisation s'élève à **300.000 €** (trois cent mille euros) réparti comme suit :

CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	100.000 €
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	100.000 €
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	100.000 €

Conformément à la loi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater ces crédits avant le vote du Budget Primitif 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Autorise à l'Unanimité Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater ces crédits avant le vote du Budget Primitif 2015.

8- ADMISSION EN NON VALEUR

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Monsieur le Trésorier Principal de Creil nous a transmis un état des produits irrécouvrables concernant les années 2010 à 2014. Ces impayés représentent la somme de 2.794,34 € pour lesquels le recouvrement des titres n'a pu aboutir, en raison de l'insolvabilité des redevables (dont des créances minimales pour 25 familles),

Conformément à la réglementation en vigueur, il est demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir se prononcer sur la « non valeur » de ces produits,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide avec 28 voix Pour et 1 Abstention de mettre en non valeur ces produits pour un montant de **2.794,34 €** (deux mille sept cent quatre vingt quatorze euros et trente quatre centimes).

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2014

- ↳ Fonction 020- Administration générale de la collectivité
- ↳ Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante
- ↳ Article 6541 - Créances admises en non valeur

9 - REGIE COMMUNALE DU CABLE ET DE L'ELECTRICITE de MONTATAIRE - Approbation des comptes financiers 2013

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Le conseil d'administration de la Régie Communale du Câble et de l'Electricité s'est réuni le 5 juin 2014 afin d'examiner et d'approuver les comptes financiers de l'année 2013.

Ceux-ci font apparaître les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement ou reversée à la collectivité de rattachement	Résultat de l'exercice 2013	Résultat de clôture
Electricité				
Section d'Investissement	-608 357,05		397 996,71	-210 360,34
Section d'exploitation	2 746 471,28	608 357,05	281 045,85	2 419 160,08
Total	2 138 114,23	608 357,05	679 042,56	2 208 799,74

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement ou reversée à la collectivité de rattachement	Résultat de l'exercice 2013	Résultat de clôture
Télédistribution				
Section d'Investissement	490 389,79		33 695,14	524 084,93
Section d'exploitation	69 368,34		-62 522,76	6 845,58
Total	559 758,13		-28 827,62	530 930,51

Il vous est proposé de prendre acte de ces résultats.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Prend acte, à l'unanimité, de ces résultats.

10- REGIE COMMUNALE DU CABLE ET DE L'ELECTRICITE de MONTATAIRE - Rapport annuel d'activités – exercice 2013

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal le rapport annuel d'activité pour l'exercice 2013.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Prend acte, à l'unanimité, du rapport d'activité annuel 2013 de la Régie Communale du Câble et d'Electricité de Montataire.

11 - SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS RELATIVES A LA TELEPHONIE FIXE ET MOBILE POUR LA VILLE DE MONTATAIRE– Appel d'offres ouvert

Sur le rapport de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire, exposant :

Que lors du vote du budget 2014, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur le budget de fonctionnement et notamment sur les dépenses téléphoniques.

Le marché arrivant à terme en mai 2015, il convient donc de lancer une nouvelle consultation en appel d'offres ouvert, pour une durée d'un an renouvelable trois fois par reconduction expresse annuelle, sans que la durée totale ne puisse excéder 4 ans ;

Le cabinet d'étude AVYG Telecom Consulting a réalisé un audit sur le diagnostic de l'existant et nous a proposé des pistes d'économies, notamment :

- Mutualisation des dépannages en téléphonie fixe 24h/24h et 7 jours/7 jours
- Ajustement des forfaits en téléphonie mobile en fonction des utilisateurs (illimité, mutualisation forfaits)

Le cabinet propose deux scénarii :

- Allotissement par média : lot 1 voix fixe principale : abonnements et communications fixes ; lot 2 : mobilité : abonnements, services, communications et matériels liés à la mobilité.

Les avantages : grand nombre d'opérateurs susceptibles de répondre sur le lot 1

Les inconvénients : pas de convergence financière entre la téléphonie fixe et mobile, pas d'évolution dans le temps

Economie à minima : 14 000 €

- Lot unique avec une convergence fixe/mobile :

Les avantages : convergence fixes/mobiles financièrement et techniquement intéressante ;

Les inconvénients : seuls 3 opérateurs reconnus sont susceptibles de répondre.

Economie à minima : 20 000 €

Au vu des avantages et inconvénients des 2 scénarii proposés et des économies à minima, il vous est proposé de choisir le lot unique : abonnements et raccordements de téléphonie fixe, communications entrantes et sortantes sur l'ensemble des destinations. Abonnements, services, communications et matériels liés à la mobilité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la solution « lot unique avec une convergence fixe/mobile ».

Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces des marchés à intervenir avec la société mieux-disante.

Précise que les dossiers seront délivrés, à titre payant, sur la base des tarifs adoptés par le Conseil Municipal dans sa séance du 8 octobre 2007.

Les dépenses seront imputées au budget de la collectivité aux comptes DST2.01/020/6262 ; DSP2.15/213/6262 et DSP2.11/64/6262.

12 - ENTRETIEN ET TRAVAUX NEUFS DE BATIMENTS COMMUNAUX – APPEL D'OFFRES OUVERT

Sur le rapport de monsieur CAPET Joël, adjoint chargé de la maintenance du patrimoine, de la gestion urbaine de proximité, de la sécurité routière et de la vie patriotique, exposant :

La ville engage chaque année des travaux d'entretien, afin de veiller à la bonne conservation du patrimoine bâti municipal, relevant de sa compétence.

Il s'agit de travaux d'électricité et de peinture.

Les marchés arrivant à terme en septembre 2015, il convient de lancer une nouvelle consultation en appel d'offres ouvert d'une durée de 1 an renouvelable 2 fois par reconduction expresse annuelle sans que la durée totale ne puisse excéder 3 ans.

Le dossier a été réparti en deux lots, comme suit :

- **lot 1 : électricité – basse tension**
Montant minimum : 45 000 € HT par an soit 54 000 € TTC
Montant maximum : 240 000 € HT par an soit 288 000 € TTC

- **lot 2 : peinture, revêtements muraux et sols**
Montant minimum : 45 000 € HT par an soit 54 000 € TTC
Montant maximum : 240 000 € HT par an soit 288 000 € TTC

Il est proposé de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Avec 27 voix Pour et 2 Abstentions

Approuve le dossier,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert et à signer les pièces du marché à intervenir avec les sociétés mieux-disantes,

Précise que les dossiers sont délivrés, à titre payant, sur la base des tarifs adoptés par le conseil municipal dans sa séance du 8 octobre 2007,

Les crédits seront inscrits au BP 2015.

13- PROJET «GARE, COEUR D'AGGLO» - MODALITES DE LA CONCERTATION

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ; complétée par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise du 29 décembre 2010 portant transformation de la CAC en communauté d'agglomération,

Considérant que :

Un groupement de commande a vu le jour entre la Communauté de l'Agglomération Creilloise (CAC), les villes de Creil et de Nogent-sur-Oise, le Conseil Régional de Picardie et RFF afin de confier à une équipe pluridisciplinaire une mission d'élaboration du plan guide du projet urbain de rénovation du quartier de la gare de Creil-Nogent, dit projet « Gare, cœur d'agglo ».

Ce projet de 270 hectares est localisé autour du quartier de la gare sur les communes de Creil, Montataire et Nogent-sur-Oise.



Il vise à préparer l'arrivée de la liaison Picardie-Roissy en constituant un pôle urbain central dans un bassin de vie de plus de 250 000 habitants en développant notamment, le logement, l'emploi, les mobilités mais également la qualité urbaine et le cadre de vie, les loisirs, la culture, les commerces et les services.

Ce projet a également pour but de se saisir de l'opportunité d'un changement d'image et d'augmenter l'attractivité du quartier et au-delà du périmètre de l'agglomération en liant les différents pôles du territoire.

Par délibération du Bureau Communautaire en date du 10 avril 2013, l'Agence Nicolas Michelin et Associés a été désignée pour l'élaboration du plan guide ainsi que sa mise en œuvre.

Depuis septembre 2013, un travail technique interne a été nécessaire afin de proposer une première version du plan guide, une base qui va maintenant pouvoir être approfondie, précisée et complétée notamment par la concertation.

Un certain nombre d'orientations urbaines traduisent les différents objectifs du projet :

- Ouverture de la gare vers Nogent-sur-Oise,
- Boucle permettant d'amener le flux de véhicules et à l'intérieur de cette boucle d'apaiser la circulation,
- Corridors verts permettant de relier les coteaux aux voies ferrées et à l'Oise puis de remonter sur les coteaux de Creil,
- Espaces publics de qualité permettant de relier les différents pôles (tertiaire, culturel...) y compris ceux à l'extérieur du périmètre,
- Emergence d'un pôle économique et d'emplois,
- Secteurs de cohérence à l'identité urbaine et architecturale spécifique notamment par la conservation de halles si la faisabilité est avérée.

L'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme indique que les projets visés par cet article doivent faire l'objet d'une concertation préalable durant toute la durée de leur élaboration :

- *Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de [l'article L.122-1 du code de l'environnement](#), ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'Etat.*
- *Les projets de renouvellement urbain.*

Le projet « Gare, cœur d'agglomération » est donc concerné par cet article et doit donc prévoir une concertation adaptée à l'ampleur du projet avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Les objectifs de cette concertation sont :

- Informer au préalable les personnes concernées afin qu'elles puissent participer,
- Sensibiliser les personnes aux enjeux présents et futurs du quartier y compris ceux n'habitant pas la CAC mais utilisant ses services,

- Répondre aux interrogations exprimées,
- Enrichir, adapter et faire évoluer le projet,
- Faire adhérer les habitants, les usagers, les associations locales, et les collectivités voisines (EPCI et communes en dehors du périmètre de la CAC).

Comme demandé par l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, cette concertation se fera tout au long du projet qui va se dérouler sur plusieurs années et sera découpée en plusieurs phases. Chaque nouvelle phase de concertation, fera l'objet d'une délibération précisant ses modalités.

Par ailleurs, le projet concernant plusieurs communes et son rayonnement dépassant le seul cadre de son périmètre, la concertation sera réalisée conjointement par les 4 communes de la CAC avec une coordination par la CAC. Cette délibération, lançant la concertation va être délibérée par les 4 conseils municipaux et le conseil communautaire.

Cette première phase de la concertation, qui intervient après un premier travail sur le plan guide du projet, aura une durée trois mois minimum.

Pour la tenue de cette concertation, il est proposé les modalités suivantes :

- De demander à la Commission nationale des débats publics la nomination d'un garant nous permettant de nous assurer de la transparence des échanges,
- De mettre à disposition dans les 4 communes de Creil, Montataire, Nogent-sur-Oise et Villers-Saint-Paul et au siège de la Communauté de l'Agglomération Creilloise, un dossier de consultation ainsi qu'un registre qui permettra de recueillir les avis du public,
- Des réunions publiques,
- Des informations par voie de presse,
- Une mention sera faite sur internet.

A l'issue de cette concertation, un bilan de la concertation sera dressé et fera l'objet d'une délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- De valider les orientations urbaines et les grands objectifs du projet "Gare, cœur d'agglomération", tels que définis ci-dessus.
- D'approuver, en application de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, les objectifs et les modalités de la concertation préalable pour le projet "Gare, cœur d'agglomération",
- D'organiser une concertation conjointe entre les 4 villes Creil, Montataire, Nogent-sur-Oise, Villers-Saint-Paul et la CAC coordonnée par la CAC,
- De demander à la CNDP (Commission nationale du débat public) de nommer un référent qui sera garant de la réussite de la concertation.

14 - POLITIQUE DE LA VILLE - CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE de l'Agglomération Creilloise – Contrat de Ville : Programme d'Actions 2015 de la Ville de Montataire

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Suite à la signature de la Convention-Cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'Agglomération Creilloise 2007/2009 et en parallèle à l'élaboration du nouveau Contrat de ville qui va venir s'y substituer, il convient de procéder à la présentation d'actions pour l'année 2015. En conséquence, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la proposition annexée à la présente délibération.

Les actions 2015 ont été examinées et actées par le Bureau Municipal du 1^{er} Décembre 2014.

La programmation comprend sept actions au total.

L'enveloppe totale sollicitée par la Ville de Montataire en 2015 est de 48 000 €.

Le tableau joint à la présente délibération récapitule l'ensemble des projets présentés pour l'année 2015, leur coût et leur financement prévisionnel.

Récapitulatif des crédits alloués au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale depuis sa signature :

On constate une baisse constante des financements de l'Etat dans le cadre du CUCS. Deux baisses sont particulièrement importantes celle de 2011 et celle de 2013 qui correspond au transfert des actions « Prévention de la délinquance », et des crédits ACSE qui y étaient associés, dans le cadre du FIPD. La baisse sur la période 2007-2014 atteint quant à elle les - 57%.

- 2006 : 101 000 € (CdV)
- 2007 : 98 776 € (CUCS)
- 2008 : 90 662 € (CUCS)
- 2009 : 92 040 € (CUCS)
- 2010 : 92 931 € CUCS 2010 (1^{ère} enveloppe) + 12 062 € (2^{ème} enveloppe) = 104 993 €
- 2011 : 74 180 € CUCS 2011 (1^{ère} enveloppe) + 1 200 € (2^{ème} enveloppe) = 75 380 €
- 2012 : 71 636 € CUCS 2012
- 2013 : 43 436 € CUCS 2013 (1^{ère} enveloppe)
- 2014 : 43 436 € CUCS 2014 (1^{ère} enveloppe)

Le Conseil Municipal sera informé des décisions financières qui pourraient intervenir ultérieurement courant 2015 et sera, donc, éventuellement appelé à délibérer de nouveau.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

ACTE la Proposition de Programme d'Actions 2015 de la Ville de Montataire, récapitulant les actions et le plan de financement prévisionnel.

AUTORISE Monsieur le Maire à présenter ce Programme d'Actions 2015 et à solliciter les subventions correspondantes auprès des différents partenaires de l'opération de développement, social, urbain et économique, ainsi qu'auprès d'autres financeurs éventuels.

AUTORISE Monsieur le Maire à verser les participations financières de la Ville aux Associations, Maîtres d'Ouvrage tiers, portant des actions de ce Programme en 2015.

15 - DOTATION DE DEVELOPPEMENT URBAIN 2014 – Tableau des demandes de financement

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu l'article 172 de la loi de Finances pour 2009 relatif à la création de la Dotation de Développement Urbain, destinée à financer des projets devant répondre aux objectifs prioritaires fixés chaque année par le Premier Ministre, après avis du Conseil National des Villes,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29, R 2334-36 et R 2334-37,

Considérant que les Communes susceptibles d'être concernées par cette dotation doivent :

- être éligibles à la Dotation de Solidarité Urbaine et Cohésion Sociale (DSU) en 2013,
- avoir plus de 20 % de la population totale située en zone urbaine sensible au 1^{er} janvier 2013,

- faire partie du périmètre d'intervention de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) c'est-à-dire sur le territoire desquelles « au 1^{er} janvier de l'année, il existe au moins une convention pluriannuelle conclue avec l'Agence de Rénovation Urbaine »,
- et être parmi les 120 premières communes résultant d'un reclassement selon un indice synthétique de ressources et de charges,

Considérant que la Ville est éligible à cette dotation pour l'année 2014 et qu'une enveloppe de 430 000 euros lui a été allouée à ce titre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

AVEC 26 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS

VALIDE la répartition des crédits DDU obtenus sur les projets présentés dans le tableau annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention DDU 2014 avec Monsieur le Préfet ou son représentant et les documents s'y afférant.

16- CULTURE – LA FAÏENCERIE – AVENANT 2014 A LA CONVENTION

Sur le rapport de Céline LESCAUX, Adjointe au Maire, chargée de la politique culturelle et de l'accès à la culture, exposant :

Vu la délibération du Conseil Municipal du 01/07/2009 relative à la convention de partenariat avec la Faïencerie de 2009 à 2011,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25/06/2012 relative à un avenant de prolongation pour 2012,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 03/02/2014 relative à un avenant de prolongation pour 2013,

Vu la nécessité de prolonger le travail de collaboration entre le Palace et la Faïencerie

Dans le cadre de sa politique culturelle audacieuse, la ville de Montataire souhaite s'associer au travail culturel développé par la Faïencerie et par la ville de Creil afin de favoriser l'émergence et l'élargissement d'un nouveau public.

A ce titre, la ville de Montataire apporte son concours au fonctionnement courant de la Faïencerie, soutient les actions de la Faïencerie et participe à des actions concertées.

Dans ce cadre, elle adhère aux missions confiées à la Faïencerie précisées à l'article 1 de ses statuts :

- Affirmer la Faïencerie – Théâtre de Creil comme un lieu de production artistique de référence nationale, dans les domaines du spectacle vivant ;
- Organiser la diffusion et la confrontation des formes artistiques en privilégiant la création contemporaine et pluridisciplinaire ;
- Participer dans son aire d'implantation (voire dans le Département et la Région) à une action de développement culturel favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique contribuant à une meilleure insertion sociale

Pour la saison culturelle 2014/2015, la ville de Montataire et la Faïencerie théâtre-scène nationale en préfiguration de Creil, se sont fixés les axes suivants de partenariat :

- Le tarif réduit sera accordé aux habitants de la ville de Montataire pour les spectacles et les séances de cinéma proposés par la Faïencerie
- 2 spectacles choisis conjointement seront proposés en sortie organisée
 - + au Palace depuis la Faïencerie en avril 2015
 - + à la Faïencerie depuis le Palace en janvier 2015Le tarif abonné sera accordé mutuellement aux abonnés des 2 lieux
- La diffusion au Palace de 2 « escales nomades » de la Faïencerie en février et mars 2015

- La valorisation des pratiques amateurs par la mise en place d'ateliers ou d'évènements faisant se croiser les amateurs de l'agglomération
- Un soutien réciproque logistique des équipes

La subvention versée par la Ville de Montataire à l'association la Faïencerie-Théâtre-Scène nationale en préfiguration de Creil est accordée en contrepartie de la réalisation des activités et des actions précitées et est destinée à compléter le prix de vente des billets.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

APPROUVE le contenu de la convention de partenariat,

AUTORISE le maire à signer l'avenant 2014 avec la Faïencerie-Théâtre-Scène nationale,

AUTORISE le versement de la subvention de 50.000 € pour l'année 2014,

Les crédits sont inscrits au budget 2014 – DSP 2.01-025/6575

17 - CHARGE DE MISSION ADJOINT AU SERVICE CITOYENNETE- MEDIATION-PREVENTION – Evolution des missions

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Vu la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 et notamment son article 3, 3^{ème} alinéa, qui renvoie à l'article 4 de la loi du 11 janvier 1984,

Vu la délibération du 4 mai 2000 relative à la création d'emploi de Chargé(e) de Mission Citoyenneté/Prévention/Médiation,

Vu la délibération n°36 du 19 mai 2006 relative à la création d'emploi de Chargé(e) de Mission Adjoint Citoyenneté/Prévention/Médiation,

Vu la délibération n°15 du 17 mai 2010 relative au renouvellement de contrat de l'emploi de Chargé(e) de Mission Adjoint Citoyenneté/Prévention/Médiation,

Considérant que les actions de prévention, de médiation et toutes celles qui visent à favoriser la citoyenneté représentent un enjeu majeur pour la Ville de Montataire,

Considérant que le recrutement d' un chargé(e) de mission adjoint a renforcé l'action du service que ce soit auprès de la population que dans le cadre du pilotage de certaines actions dont celle du diagnostic relatif à la prévention de la délinquance,

Considérant qu'il est possible de créer un emploi du niveau de la catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient susceptibles d'être occupé par un agent contractuel,

Considérant la nécessité de renouveler cet emploi à temps plein,

Considérant l'extension des missions vers le suivi des actions du Conseil intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD),

Considérant la nécessité dès lors de revaloriser cet emploi,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE :

Article 1^{er} : De compléter l'emploi de chargé(e) de mission adjoint à temps complet, dont le rôle vise à :

- organiser les moyens d'écoute et de communication auprès des habitants, d'accès au droit, d'assistance et de médiation en lien avec les partenaires locaux et les services municipaux.
- Mettre en place des actions visant à prévenir la délinquance et à développer la citoyenneté.
- Améliorer la vie quotidienne des habitants dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité.
- Animer l'équipe des médiateurs.
- Apporter un soutien technique au responsable et assurer les fonctions et les activités qui lui sont dévolues en cas d'absence ou d'impératifs concomitants.

Vers d'autres missions complémentaires :

- Suivi et préparation des dossiers et des séances du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)
- Elaboration de documents divers (notes, statistiques...)
- Susciter des projets dans le champ de la prévention (promotions d'initiatives)
- Valoriser et communiquer sur les actions CISPD
- Participation aux comités de pilotage des instances CISPD et en lien avec les thématiques traitées (Maison de la Justice et du Droit, Zone de Sécurité Prioritaire)

Article 2^{ème} : Que cet emploi sera rémunéré sur la base du grade **d'Attaché 3^{ème} échelon**.

Article 3^{ème} : que sa rémunération sera composée des éléments suivants :

- d'un traitement brut indiciaire en référence à l'indice précité,
- d'une indemnité de résidence,
- éventuellement d'un supplément familial,
- de la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR), versée mensuellement, comme suit :
 - **La part fonctions** : correspondant au coefficient 2,47 : soit 360,20 € bruts (équivalent à 20% du traitement de base majoré éventuellement de la N.B.I.). Cette prime est calculée par référence au taux moyen réglementaire, dans la limite du plafond réglementaire. Cette part fonction est liée aux responsabilités occupées ainsi qu'aux sujétions qui en découlent.
 - **La part résultats** : correspondant au coefficient 2,71 : soit 361,32 € bruts (équivalent à 20% du traitement de base majoré éventuellement de la N.B.I.). Cette part tient compte de l'efficacité dans l'emploi et de la réalisation des objectifs, des compétences professionnelles et techniques, des qualités relationnelles et de la capacité d'encadrement, appréciées à l'occasion d'une évaluation individuelle conduite chaque année.
- D'astreintes éventuelles conformément à la délibération actualisée du 17 mai 2010

18- DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMPTE RENDU

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 14 avril 2014 en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
1	Achat de places pour un match	Achat de 50 places pour le match France/Espagne le 4 septembre au stade de France, pour un montant de 1.125 €. 19 places seront revendues au prix de 17 €.	12/08/2014	20/08/2014
2	Illuminations de fin d'année	Les prestations « montage, démontage et réparation des motifs d'illumination de fin d'année » sont confiées à l'entreprise SEG du Val d'Oise pour un montant compris entre 36.000 et 60.000 € (montage-démontage) et entre 6.000 et 24.000 € (réparation)	14/08/2014	21/08/2014
3	Espace H. d'Hoker – achat de mobilier	Acquisition de mobilier de bureau auprès de la société Goujon Bureau pour un montant de 5.644,80 €	19/08/2014	20/08/2014
		L'abattage de 30 peupliers est confié à 'ONF pour un montant de		

4	Abattage de 30 peupliers – avenue F. Mitterrand	26.718,64 € TTC	19/08/2014	20/08/2014
5	Serrurerie et clôtures	Les travaux neufs et d'entretien de serrurerie et de clôtures sont confiés à Clôture Environnement pour un montant compris entre 36.000 et 108.000 € TTC	19/08/2014	20/08/2014
6	Concession de terrain - cavurne	Accord donné à Mme POIRET pour fonder une concession d'urnes de trente ans à compter du 24/08/2014	-	26/08/2014
7	Concession de terrain - renouvellement	Accord donné à Mme LALLEMAND Laëtitia pour le renouvellement de 15 ans de la concession 178 délivrée le 27/01/1999	-	26/08/2014
8	Concession de terrain – renouvellement	Accord donné à Mme DELFA Nelly pour le renouvellement de 15 de la concession 129 délivrée le 12/01/1984	-	26/08/2014
9	Contrat de location - habitation	Le logement de type F3 au 32, rue Louis Blanc est attribué à monsieur Pape NIANG à compter du 1 ^{er} septembre 2014. Le montant du loyer mensuel s'élève à 397,81 €	25/08/2014	26/08/2014
10	Aménagement de la salle de la libération – mission SPS – avenant	Avenant de transfert du marché « mission SPS – aménagement intérieur de la salle de la libération » de la société Ouest Coordination vers la société TPF Ingénierie (fusion)	25/08/2014	26/08/2014
11	Coulée verte – mission SPS – Avenant	Avenant de transfert du marché « mission SPS – Coulée verte » de la société Ouest Coordination vers la société TPF Ingénierie (fusion)	25/08/2014	26/08/2014
12	RCCEM – avenant à la convention	Avenant n° 4 à la convention avec la RCCEM en vue de l'exploitation de la totalité du réseau de télédistribution en y incluant les raccordements supplémentaires (association ABSS et les services techniques)	25/08/2014	27/08/2014
13	Aménagement du hall d'accueil de la mairie – mission SPS – avenant	Avenant de transfert du marché « mission SPS – aménagement du hall d'accueil de la mairie » de la société Ouest Coordination vers la société TPF Ingénierie (fusion)	28/08/2014	03/09/2014
14	Taille d'une haie – stade M. COENE	La taille de la haie de thuyas au stade Marcel Coëne est confiée à l'entreprise Hie Paysage pour un montant de 4.999,28 € TTC	02/09/2014	03/09/2014
15	Conseil régional – parcours découverte 2014-2015	Contrat avec le Conseil régional pour la réalisation d'actions éducatives et culturelles en faveur des lycéens pour l'année scolaire 2014-2015. Le montant de la subvention allouée est de 3.310 € sur un coût de 4.310 € par action.	05/09/2014	08/09/2014
16	Le Palace - Association Artistes à l'hôpital	Mise à disposition du Palace et du gîte sis 41, rue Abel Lancelot de l'association Les artistes à l'hôpital les 11 et 12 septembre, à titre gracieux	05/09/2014	08/09/2014
17	Spectacle - Association Artistes à l'hôpital	Présentation du spectacle « et si on allait faire un tour dans la forêt ? » les 5 et 6 novembre au Palace, pour un montant de 2.400 € TTC	09/09/2014	12/09/2014
18	Evolution du logiciel ORPHEE MEDIA	Evolution du logiciel ORPHEE MEDIA vers MEDIA.NET du service Lecture publique, pour un montant de 6.200 € TTC et de 270 € TTC pour la maintenance	05/09/2014	08/09/2014
19	Occupation temporaire du domaine privé communal	Convention d'occupation temporaire concernant la mise à disposition à M. et Mme HSAYNE Hassan de la parcelle AX 623 rue Pasteur comprise dans le domaine privé communal	08/09/2014	08/09/2014
20	Convention de formation	Convention passée avec EFIRE Formation pour une action de formation « SSIAP3 » concernant le gardien de l'espace rencontres/salle Bouchoux/UCPR pour un montant de 4.350 € TTC	09/09/2014	12/09/2014
21	Régie de recettes - cimetières	Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 3.000 €	09/09/2014	12/09/2014
22	Concession de terrain – renouvellement	Accord donné à Mme RASTEL Danielle pour le renouvellement de 30 ans de la concession 44 délivrée le 24/04/1964	-	11/09/2014
23	Mise à disposition local – association Ultimate Versus Club	Mise à disposition du local de l'ancienne bibliothèque Elsa Triolet à l'association Ultimate Versus Club chaque vendredi de 20h à 2h et chaque dimanche de 14h à 22 h durant toute l'année scolaire	12/09/2014	15/09/2014

24	Spectacle – « Le manteau »	Présentation par L'Echangeur du spectacle « le manteau » les 19 et 21 septembre 2014 à l'occasion de l'ouverture de la saison culturelle au Palace, pour un montant de 6.330 €	12/09/2014	15/09/2014
-----------	-----------------------------------	--	-------------------	-------------------

25	Projections - « océan » et « home »	Dans le cadre des initiatives régionales pour l'environnement, organisation par Collectivision de projections – débats autour des films « océan » et « home » le 30 septembre 2014, pour un montant de 145,91 €	12/09/2014	15/09/2014
26	Aménagement des abords du Palace	L'aménagement des abords du Palace est confié à l'entreprise COLAS pour un montant de 10.461,83 € TTC	12/09/2014	15/09/2014
27	Aménagement d'un trottoir – rue Romain Rolland	L'aménagement d'un trottoir rue Romain Rolland est confié à l'entreprise SCREG pour un montant de 14.483,08 € TTC	12/09/2014	15/09/2014
28	Convention de formation	Convention passée avec l'organisme de formation Lecture jeunesse concernant une action de formation « les jeux vidéo en bibliothèque » pour un agent. Le coût est de 410 € TTC	16/09/2014	17/09/2014
29	Concession de terrain – renouvellement	Accord donnée à Mme Claudine KASPRZYCKI pour le renouvellement de 50 ans de la concession 51 délivrée le 4/09/1964	-	18/09/2014
30	Actualisation du logiciel Nemausic finance et gestion des ressources humaines	Actualisation par la société SA Nemausic/GFI Progiciels du logiciel Nemausic finance et gestion des ressources humaines (passage à phase web pour la partie des finances, nouveau module N4DS pour la DRH), pour un montant de 1.800 € TTC	19/09/2014	23/09/2014
31	Recouvrement des produits communaux	Une autorisation permanente de poursuites jusqu'à la somme de 300 € est donnée à monsieur CARDOT, trésorier principal de Creil, pour le recouvrement des produits communaux	19/09/2014	24/09/2014
32	Utilisation du crédit pour dépenses imprévues	Transfert de crédits (21750 €) en section de fonctionnement pour le versement de subventions exceptionnelles à l'association France Palestine et l'association EFA et pour l'achat de fournitures nécessaires pour les TAP.	19/09/2014	24/09/2014
33	Convention de formation	Convention passée avec le centre de formation professionnelle et de promotion agricoles d'AIRON pour une action « utilisation des produits phytopharmaceutiques applicateur opérateur » concernant un agent chargé des installations sportives, pour un montant de 210 €	19/09/2014	24/09/2014
34	Convention de formation	Convention passée avec le centre de formation professionnelle et de promotion agricoles d'AIRON pour une action « utilisation des produits phytopharmaceutiques applicateur opérateur » concernant deux agents chargés des installations sportives, pour un montant de 420 €	19/09/2014	24/09/2014
35	Convention de formation	Convention passée avec le Groupe Territorial pour une action de formation « projet loi de finances 2015 » concernant la directrice du service financier, pour un montant de 570 € HT	19/09/2014	24/09/2014
36	Convention de formation	Convention passée avec l'organisme EFIRE Formation pour une action de formation « sauveteur secouriste du travail » concernant un agent, régisseur de spectacle, pour un montant de 180 € TTC	19/09/2014	24/09/2014
37	Concession de terrain	Accord donné à Mme MPEMBA pour fonder une concession de 15 ans à compter du 25/09/2014	-	26/09/2014
38	Concession de terrain - renouvellement	Accord donné à Mme Florence VANHEDE pour le renouvellement de 15 ans de la concession n°65 délivrée le 31/07/1969	-	26/09/2014
39	Annulation manifestation sportive	La participation à la manifestation sportive et l'achat des 50 places pour le match France-Espagne du 4 septembre sont annulés, le montant des places ayant augmenté	30/09/2014	01/10/2014
40	Spectacle – « la brouille »	Présentation du spectacle « la brouille » par la compagnie Métaphore le 7 octobre, au Palace pour un montant de 1.792 € TTC	30/09/2014	01/10/2014
41	Exposition – les animaux dans la guerre	Prêt par le Centre régional du livre et de la lecture de l'exposition « les animaux dans la guerre » pour les bibliothèques, pour un montant de 450 € TTC	30/09/2014	01/10/2014
42	Spectacle – « le jour où chat et chien décidèrent de se faire la guerre »	Présentation du spectacle « le jour où chat et chien décidèrent de se faire la guerre » par la Cie 3m33 le mardi 14 octobre, dans les bibliothèques, pour un montant de 1.344 € TTC	30/09/2014	01/10/2014

43	Convention formation – modification	Il est nécessaire de corriger le tarif indiqué dans la convention passée avec le CNFPT pour une action de formation « utilisation des produits phytopharmaceutiques » concernant plusieurs agents : le coût de la formation est de 1.540 € TTC (et non 880 € HT)	30/09/2014	01/10/2014
44	Concession de terrain	Accord donné à M. et Mme THOMAZEAU pour fonder une concession de 30 ans à compter du 29 septembre	-	07/10/2014
45	Les Tertres – acquisition de terrains	Contrat de prêt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour un montant de 730.000 €	26/09/2014	07/10/2014
46	Travaux de voirie bois Godart et champarts – prêt	Contrat de prêt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour un montant de 360.000 €	26/09/2014	07/10/2014
47	Maison de santé – prêt	Contrat de prêt contacté auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour un montant de 1.900.000 €	26/09/2014	07/10/2014
48	Travaux stade Biondi	Des travaux dans le stade Biondi sont confiés à l'entreprise BTB pour un montant de 12.201,60 € TTC	02/10/2014	07/10/2014
49	Contrat de location d'un sanitaire public – prolongation de délai	Le délai contractuel du contrat de location d'un sanitaire public passé avec JC Decaux est prolongé de 9 mois à compter du 6 janvier 2015, soit jusqu'au 6 octobre 2015	07/10/2014	08/10/2014
50	Studio « mont'le son » - rénovation	La rénovation de la toiture du studio « Mont'le son » est confiée à Europe Toitures pour un montant de 21.686,89 € TTC	07/10/2014	08/10/2014
51	Spectacle « et si on allait faire un tour dans la forêt »	Présentation supplémentaire le 7 novembre du spectacle « et si on allait faire un tour dans la forêt » par l'association Artistes à l'hôpital, pour un montant de 800 €	07/10/2014	08/10/2014
52	Spectacle – « De la porte d'Orléans »	Présentation du spectacle « de la porte d'Orléans » par la Cie des petits pas dans les grands au Palace les 16 et 17 octobre 2014 pour un montant de 3.300 €	07/10/2014	08/10/2014
53	Cie « des petits pas dans les grands » - avenant à la convention 2014	Avenant à la convention d'objectifs 2014 passée avec la Cie « Des petits pas dans les grands » dont l'objet est la présentation de la saison 2014/2015 et la présentation d'un spectacle pour un montant de 3.000 € et 810 €	07/10/2014	08/10/2014
54	Convention de formation	Convention passée avec l'académie Fratellini Centre international des arts du spectacle pour une action de formation « Assises nationales des directeurs des affaires culturelles : des dimensions culturelles du développement des territoires » concernant l'élue en charge de la culture, pour un montant de 190 € TTC	07/10/2014	08/10/2014
55	Concession de terrain – renouvellement	Accord donné à M. Arnaud CHATON pour le renouvellement de 50 ans de la concession 83 délivrée le 13/01/1976	-	10/10/2014
56	Concession de terrain – renouvellement	Accord donné à Mme Colette LECLERCQ pour le renouvellement de 15 ans de la concession 177 délivrée le 02/08/1999	-	13/10/2014
57	Régie – droits de place des marchés	Pour des raisons de fonctionnement, le régisseur déposera les recettes au trésor public au moins deux fois par mois.	10/10/2014	13/10/2014
58	Régie – droits d'entrée des spectacles	Pour des raisons de fonctionnement, la liste des moyens de paiement est élargie : espèces, chèque bancaire, ticket net et chèque culture	10/10/2014	13/10/2014
59	Convention de formation	Convention passée l'organisme GFI progiciels pour une action de formation « intervention d'un formateur sur site » concernant les agents du service financier, pour un montant de 1080 € TTC	10/10/2014	13/10/2014
60	Mise à disposition de locaux scolaires	Mise à disposition d'une classe de l'école J.Curie tous les mardis de 13h30 à 15h pour des cours de turc dans le cadre des TAP	10/10/2014	13/10/2014
61	Mise à disposition de locaux scolaires	Mise à disposition de la salle de réunion de l'école J.Decour élémentaire, tous les lundis de 12h à 13h à l'UDAF dans le cadre de l'action « lire et faire lire »	10/10/2014	13/10/2014
62	Contrat insertion publicitaire	Contrat passé avec MEDIRIS pour une insertion publicitaire dans le support Académie des banlieues visant à promouvoir l'action publique de la ville pour un montant de 960 € TTC	10/10/2014	13/10/2014

63	Spectacle – « si c'est comme ça »	Présentation du spectacle « si c'est comme ça » par la Cie Art tout chaud les 11, 12 et 13 février 2015 au Palace, pour un montant de 5.064 € TTC	10/10/2014	13/10/2014
64	Stage d'observation Jihan Badawi – accueil au Palace	Convention avec La Forge pour l'accueil au Palace de Jihan Badawi pour un stage d'observation lors d'une création de la Cie « Des petits pas dans les grands » en résidence à Montataire, pour un montant de 787,82 € (frais de transport)	10/10/2014	13/10/2014
65	Spectacle – « Shusheela »	Présentation du spectacle « Susheela Raman » par Melody productions, le 21 novembre au Palace, dans le cadre du Picardie Mouv, pour un montant de 6.330 € TTC	10/10/2014	13/10/2014
66	Déchets ultimes	La réception, le contrôle et le stockage de déchets ultimes en centre de classe II sont confiés à SITA Oise : 15 €/tonne pour les déchets inertes propres, 60 €/tonne pour les autres déchets et 20€/tonne de TGAP	10/10/2014	13/10/2014
67	Postes informatiques – équipement de la ville	L'équipement de la ville en postes informatiques est confié au prestataire SERIANS Informatique.	17/10/2014	20/10/2014
68	Spectacle – Compagnie 3m33	Présentation du spectacle « le jour où chat et chiens décidèrent de se faire la guerre » par la Cie 3m33, le vendredi 17 octobre à la bibliothèque Paul Eluard, pour un montant de 672 € TTC	17/10/2014	20/10/2014
69	Spectacle – « HK et les déserteurs »	Présentation du spectacle « HK et les déserteurs » par BLUE LINE Organisation, le 23 janvier 2015 au Palace pour un montant de 5.275 € TTC	17/10/2014	20/10/2014
70	Concession de terrain	Accord donné à Mme Rachel GOYEZ pour fonder une concession cinquantenaire à compter du 20/10/2014	-	22/10/2014
71	Organisation des classes de neige	L'organisation de séjours classes de neige 2014/2015 pour les écoles Bambier, Decour et Ed. Léveillé est confiée à l'association VVL.	21/10/2014	23/10/2014
72	Acquisition d'un tracteur cabine	Acquisition d'un tracteur cabine avec plateau coupe mulching auprès de POS pour un montant de 40.032 € TTC avec reprise de l'ancien matériel pour un montant de 7.200 € TTC	21/10/2014	23/10/2014
73	Mise à disposition du gîte	Mise à disposition du gîte au 41, rue Abel Lancelot à la compagnie La Yole du 21 au 24 octobre 2014, à titre gracieux	24/10/2014	27/10/2014
74	Convention d'accueil des animaux errants ou/et dangereux - Avenant	Avenant en plus value à la convention passée avec la SPA : augmentation de 0,30 € par habitant pour des prestations sans déplacement (soit une différence de 1.266,10 € sur 3 ans)	24/10/2014	27/10/2014
75	Spectacle de Noël – enfants du personnel	Présentation du spectacle « magie clownesque » par Artemia, au Palace, le 20 décembre pour les enfants du personnel, pour un montant de 2.600 € TTC	24/10/2014	27/10/2014
76	Restauration – marchés de Noël	Bon de commande avec le restaurant Le Dauphiné à Metz pour la restauration du samedi 6/12 lors de la sortie « week end aux marchés de Noël » organisé dans le cadre de la politique d'action sociale en faveur du personnel. Le coût est de 880 € (22 €/pers.)	24/10/2014	27/10/2014
77	Auberge de jeunesse	Bon de réservation avec l'auberge de jeunesse à Metz (hébergement et petit déjeuner) pour le week end « marchés de Noël » les 6 et 7 décembre 2014, pour un montant de 760 € (19 €/pers.)	24/10/2014	27/10/2014
78	Annonces de recrutement	Convention passée avec Comédiance pour la parution de deux annonces de recrutement (directeur des services techniques et directeur de la communication) dans le support Humanité, pour un montant de 7.996,80 € TTC	28/10/2014	3/11/2014
79	Exposition « Le marteau de Vulcain »	Présentation de l'exposition « le marteau de Vulcain » de David Beck dans le hall du Palace en décembre pour un montant de 400 € TTC. La ville versera 1.000 € à la clouterie La Rivière pour la réalisation du marteau	28/10/2014	03/11/2014
80	Mise à disposition d'une salle de la crèche + multi accueil	Mise à disposition d'une salle à la crèche et d'une salle au multi-accueil à l'UDAF de l'Oise dans le cadre de l'action « lire et faire lire »	28/10/2014	03/11/2014

81	Animation – statut des assistants maternels	Convention passée avec l'association PETIT A PSY pour l'animation d'une matinée sur le statut des assistants maternels le samedi 8 novembre au centre de loisirs, pour un montant de 212,96 € TTC	28/10/2014	03/11/2014
82	Acquisition d'un véhicule frigorifique	Acquisition d'un véhicule frigorifique auprès de l'entreprise SOCREC pour un montant de 53.880 € TTC	28/10/2014	03/11/2014
83	Travaux – 27 bis, lieu dit « terre et bois de Gournay »	Des travaux d'enrobés au 27 bis, lieu-dit « terre et bois de Gournay » sont confiés à l'entreprise COLAS pour un montant de 7.878,19 € TTC	28/10/2014	03/11/2014
84	Travaux – 1 bis, lieu dit « terre et bois de Gournay »	Des travaux d'enrobés au 1bis, lieu-dit « terre et bois de Gournay » sont confiés à l'entreprise COLAS pour un montant de 22.761,35 € TTC	28/10/2014	03/11/2014
85	Concession de terrain - renouvellement	Accord donné à M. Edouard SIECZKA pour le renouvellement de 15 ans de la concession n° 126 délivrée le 01/08/1984	-	05/11/2014
86	Contrat d'habitation – régularisation dénomination locataire	Suite au décès de M. Leturais, madame Nicole LETURAI est bénéficiaire du contrat de location du logement sis 32, rue Louis Blanc	04/11/2014	12/11/2014
87	Annonce de recrutement	Convention avec Comédiance pour la parution d'une annonce de recrutement (responsable du service insertion sociale et professionnelle) dans le magazine ASH pour un montant de 4.161,60 € TTC	04/11/2014	12/11/2014
88	Convention de formation	Convention passée avec CEMEA Picardie pour une action de formation « BAFD1 formation générale » concernant une animatrice, pour un montant de 660,25 €	04/11/2014	12/11/2014
89	Projection d'un film + débat	Dans le cadre du centenaire de la 1 ^{ère} guerre mondiale, projection du film « qu'allez-vous faire de vos 20 ans ? » le 6 novembre au Palace, suivie d'un débat animé par Charles SILVESTRE, pour un montant de 200,00 € TTC	04/11/2014	12/11/2014
90	Matériaux de construction destinés aux services municipaux	L'approvisionnement et la livraison de matériaux de construction sont confiés à Point P – Docks de l'Oise pour un montant compris entre 12.000 et 48.000 € TTC	04/11/2014	12/11/2014
91	Matériel de peinture destiné aux services municipaux	L'approvisionnement et la livraison de matériel de peinture sont confiés à DRO pour un montant compris entre 15.000 et 40.000 € TTC	04/11/2014	12/11/2014
92	Réfection trottoir et voirie – Avenue A. France	La réfection de trottoir et de la voirie de l'avenue A. France est confiée à l'entreprise RAMERY PT pour un montant de 12.016,34 € TTC	04/11/2014	12/11/2014
93	Concession de terrain – renouvellement	Accord donné à Mme Noëlle GARDINIER pour le renouvellement de 15 ans de la concession n° 52 délivrée le 28/10/1964	-	14/11/2014
94	Spectacle – « Cherchevent »	Présentation du spectacle « Cherchevent » par Le Teatro Di Fabio le 14 novembre au Palace pour un montant de 4.979,60 € TTC	10/11/2014	14/11/2014
95	Fourniture de chèques cadeaux	Commande passée auprès de la société Le chèque CADHOC pour la fourniture de chèques cadeaux de Noël pour les enfants des agents de la ville, pour un montant de 4.230 € (141 chèques d'une valeur de 30 €)	12/11/2014	17/11/2014
96	Repas de Noël – tarif exceptionnel	A l'occasion du repas de Noël pour le personnel le 17 décembre, un tarif exceptionnel est mis en place : 7,10 € pour les agents et 12,60 € pour les invités	12/11/2014	17/11/2014
97	Taxe locale sur la publicité extérieure	Convention passée avec la société SAS GPAC pour la mise à jour et le suivi de la gestion de la base de données existante pour 2015 concernant la taxe locale sur la publicité extérieure. Le montant des honoraires est de 12% HT du montant des émissions de titres de recette – plafonné à 8.000 €	12/11/2014	17/11/2014

98	Concession de terrain	Accord donné à monsieur Daniel D'Hoker pour fonder une concession cinquantenaire à compter du 05/11/2014	-	17/11/2014
99	Ateliers théâtre adultes	Mise en scène d'ateliers de théâtre adultes par Christian BESSON avec le concours du Théâtre de l'Exil les lundis et les jeudis sur la base de 48 € TTC/heure	14/11/2014	17/11/2014
100	Prêt du Palace	Mise à disposition du Palace au Comité départemental de plongée le 6 décembre à titre gracieux	14/11/2014	17/11/2014